

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents

à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<u>Séance du 19 décembre 2024</u>

OBJET:

DE-24-12-1-25) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A UNE ASSOCIATION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents: Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNARANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

<u>Absents excusés</u>: M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents: M. GAGNY.

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241219-lmc1H12645H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2024

Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Considérant le soutien de la Ville aux associations œuvrant pour l'intérêt local;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 11 décembre 2024,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

<u>ARTICLE I</u>: Attribue une subvention à l'association suivante :

Actions pour l'autisme Asperger France		1 200 €
	Total	1 200 €

ARTICLE II: Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus au Budget primitif 2024, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé

Date de Publication : 20/12/2024